

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 30 juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2022

**Étaient présents :**

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Christine CARRARA - Olivier GOY - Jean-Louis SOUBEYROUX - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Pascal JAUBERT - Monique DEVEAUX - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Charly PETRE - Dominique LAFFARGUE - Jean-Claude CANOSSINI - Danièle MAGNIN - Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Cécile FROLET - Damien PUYGRENIER

**Avait donné procuration pour voter :**

Jérôme GUSSY donne pouvoir à Pascal JAUBERT  
Nadine BENVENUTO donne pouvoir à Anne GERIN  
Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND  
Nadia MAURICE donne pouvoir à Angélique ALO-JAY  
Louise CHOUVELLON donne pouvoir à Dominique LAFFARGUE  
Cyril BRUYERE donne pouvoir à Marc DESCOURS  
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Fabienne SENTIS

**Étaient absents :**

Sandrine GERIN - Lucas LACOSTE - Nadège DENIS

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude DELESTRE

**9327 - Vie Locale – Espace Festif l'Arrosoir - Tarification de 3 jours pour la période estivale**

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, vice-présidente au Conseil Départemental de l'Isère propose au Conseil Municipal la réservation de 3 jours obligatoires, à savoir du vendredi au dimanche sur les mois de juillet et août, pour l'Espace Festif l'Arrosoir.

Ces dispositions seront applicables à partir de l'été 2023 pour toutes demandes de réservations payantes faites à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Cette application a pour but de faciliter la gestion des réservations de salle et des états des lieux.

DE220630AV9327 1/2

ARROSOIR	Tarifs 2022	
	Tarif Voreppe :	Tarif Hors Voreppe :
<b>Salle 600 m<sup>2</sup></b>	WE 3 jours : 2 484 €	WE 3 jours : 3 726 €
<b>Salle 400 m<sup>2</sup></b>	WE 3 jours : 1 656 €	WE 3 jours : 2 484 €
<b>Salle 200 m<sup>2</sup></b>	WE 3 jours : 828 €	WE 3 jours : 1 242 €

ARROSOIR	Tarifs 2022	
	Tarif Voreppe	Tarif Hors Voreppe
<b>Office traiteur</b>	Forfait : 55 €	

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 16 juin 2022, le Conseil municipal adopte avec **5 voix contre** :

- de valider la tarification de 3 jours pour la période estivale pour toutes les réservations faites pour l'été 2023.

Voreppe, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Luc Rémond  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.